



FORMATION DE CESF

Année 2018 - 2019

▪ **Statut :**

Stagiaire de la Formation Professionnelle Continue

▪ **Financement*:**

- *Stagiaire en Contrat de Professionnalisation : 9.15 € / heure à la charge de l'employeur par l'intermédiaire de son O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agrée)*
- *Stagiaire indemnisé dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation : 9.15 € / heure financé par l'intermédiaire du CIF (Congé Individuel de Formation)*
- *Stagiaire financé dans le cadre d'un AIF Région, Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)*
- *Cas particulier : autofinancement*

▪ **Date de formation :**

Septembre 2018 à Juin 2019

▪ **Alternance :**

3 jours / 2 jours

Lundi, mardi, mercredi : entreprise, structure de stage

Jeudi, vendredi : centre de formation

**en fonction du statut du stagiaire*

